



Ouagadougou, le 04 SEPT 2024

N°2024/ /MESRI/SG/DGCOB/DBE

COMMUNIQUE MODIFICATIF

1 Appel à candidature

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI), a l'honneur de porter à la connaissance **des lauréats du baccalauréat de la session de 2024**, que l'État burkinabé offre, **au titre de l'année académique 2024-2025, des bourses nationales pour des études de cycle licence dans les institutions publiques d'enseignement supérieur du Burkina Faso.**

2 Conditions de candidature

Peut faire acte de candidature, tout bachelier de la session de 2024, admis **au premier tour** et remplissant les conditions suivantes :

- être de nationalité burkinabé ;
- être titulaire du baccalauréat de la session 2024 au Burkina Faso ou dans un autre pays ;
- avoir **une moyenne supérieure ou égale à 10/20** pour les candidats titulaires du **baccalauréat série E** ;
- avoir au moins **12/20** de moyenne pour les candidats titulaires **des autres séries de baccalauréats** ;
- **ne pas être âgé de plus de 23 ans révolus au 31 décembre 2024**, pour les baccalauréats professionnels ;
- **ne pas être âgé de plus de 22 ans révolus au 31 décembre 2024**, pour les candidats titulaires **des autres séries de baccalauréats** ;
- **ne pas être déjà salarié du public ou du privé** ;
- être inscrit dans une institution publique d'enseignement supérieur du Burkina Faso.

3 Composition du dossier de candidature

Tout dossier de candidature doit comporter les **fichiers scannés** de toutes les pièces suivantes :

- la fiche de candidature renseignée (à télécharger sur la plateforme **CampusFaso** : www.campusfaso.bf) ;
- l'original de l'extrait d'acte de naissance ou la photocopie légalisée de l'extrait d'acte de naissance ;

- ~~l'original du certificat de nationalité burkinabè~~ ou l'original de la copie certifiée conforme du certificat de nationalité burkinabè, ou encore la photocopie légalisée de l'un de ces deux documents ;
- un document précisant la situation financière des parents :
 - a) soit une copie de la dernière déclaration annuelle des revenus des deux parents (père et mère), certifiée par le service des impôts pour les non-salariés ;
 - b) soit selon le cas, le dernier bulletin de salaire des deux parents pour les salariés, le dernier relevé de solde ou de pension du père et de la mère de l'intéressé(e) pour les retraités ;
 - c) soit un certificat de décès pour les candidats qui ont leurs parents biologiques décédés.
- une photocopie légalisée de l'attestation de succès au baccalauréat, session de 2024 ;
- une photocopie légalisée du relevé de notes du baccalauréat, session de 2024 ;
- **une preuve d'inscription dans une institution publique d'enseignement supérieur du Burkina Faso.**

4 Procédure de dépôt du dossier

Les candidats à ces bourses doivent soumettre leur dossier de demande de bourses sur la plateforme CampusFaso à travers le lien suivant : www.campusfaso.bf.

Les dossiers doivent être soumis sur la plateforme du **02 septembre au 06 octobre 2024 au plus tard à 23 h 59 min. sur le site : <https://campusfaso.bf> dans la rubrique bourse.**

Pour la procédure, une fois sur la plateforme, chaque postulant doit :

- créer un compte INE (Identifiant National d'Etudiant) s'il n'en a pas. **Il doit s'assurer de conserver soigneusement son mot de passe de connexion qu'il recevra par email ;**
- se connecter à son compte INE à l'aide de son identifiant (INE) et du mot de passe reçu par email ;
- cliquer sur la rubrique « Bourse » pour accéder à l'espace de dépôt de son dossier de candidature à la bourse ;
- renseigner tous les champs et **charger les scans de toutes les pièces constitutives** du dossier de candidatures aux champs qui y sont réservés ;
- valider sa candidature.

5 Recommandations pour le dépôt des dossiers

Le candidat doit s'assurer :

- avant de commencer la procédure de dépôt en ligne, de disposer d'une bonne connexion ;
- avant de commencer la procédure de dépôt en ligne, de scanner de manière lisible toutes les pièces requises; vérifier que la taille maximale de chacune des pièces scannées (fichiers) et à joindre au dossier ne dépasse pas cinq (05) Mégaoctets (Mo) ;
- d'enregistrer son dossier avant la date limite de dépôt des candidatures ; **se reconnecter après le dépôt pour vérifier que son dossier est bien complet et que toutes les pièces ont été bien chargées dans les champs appropriés de l'espace de candidature ;**

- ~~d'avoir reçu un email de confirmation, après avoir soumis avec succès sa candidature, la réception de l'email de confirmation ne garantit pas la conformité du dossier aux termes du communiqué mais indique que le dossier a été effectivement déposé.~~

6 Conditions et modalités d'examen du dossier

- La procédure d'examen des dossiers se fera en deux (02) phases :
 - une 1^{ère} phase de présélection sur la base du mérite et en tenant compte du quota de bourses disponibles ;
 - une 2^{ème} phase, qui est l'attribution des bourses aux plus méritants sur la base du quota de bourses disponibles.
- **Seuls les candidats présélectionnés seront invités à déposer un dossier physique à la Direction Générale du Conseil à l'Orientation Universitaire et des Bourses (DGCUB) pour la deuxième phase d'examen des dossiers ;**
- Tout dossier **incomplet**, même valablement déposé avec réception par le candidat d'un email de confirmation **ne sera pas examiné** ;
- Tout dossier comprenant la copie **scannée d'un original** ou la copie **scannée d'une photocopie non légalisée** en lieu et place du (ou des) document(s) exigé(s) par le communiqué ne sera pas examiné ;
- **La bourse de cycle licence est attribuée pour des études dans les universités publiques du Burkina Faso ;**
- **Tout salarié du public ou du privé qui candidate s'expose à des poursuites judiciaires conformément aux lois en vigueur.**

P/le Ministre et par délégation
le Secrétaire général



Pr Samuel FARE

Chevalier de l'Ordre des Palmes académiques